505LH h21/8 400 (19h3-hh) Stockage des métaux non ferreux dans les établissements de la S.N.C.F. - Contrôle des stocks par les autorités allemandes

Dépêche du M.TP à la S.N.C.F. 15. 9.43 Dépêche du M.TP à la SNCF 16. 9.43 Dépêche du MTP à la SNCF 24.11.43 Dépêche du MTP à la SNCF 24.2.44

Paris, le 24 février 1944

Services d'Etudes Générales

SA: 2018

Le Ministre

à: M. le Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F.

Objet: Réquisition par les autorités d'occupation de cuivre et de matières diverses dans les différents dépôts de la S.N.C.F. en zône Sud.

Réf. : Ma lettre SA: 1931 b) du 24 novembre 1943.

6

Comme suite à ma lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous adresser à toutes fins utiles copie d'une lettre du 17 janvier 1944 du Général KOHL, Chef allemand des Transports de l'Ouest, dans laquelle celui-ci fait connaître au Colonel de BEAUVILLE qu'aucune réquisition ou enlèvement de ouivre et matières ne pourra désormais avoir lieu dans les dépôts de la S.N.C.F. et que les saisies antérieures devront être levées.

P. le Ministre et P.O. Le Chef du Service d'Etudes Générales,

Signature.

Le Général Chef des Transports de l'Ouest -----N° 224/44

Q.G. 1e 17.1.1944

Objet: Réquisition de métaux cuivreux dans les établissementse la S.N.C.F. en gone Sud;

Réf. : V/lettre du 22 décembre 1943.

M. le Cl breveté de BRAUVILLE Service de l'Armistice - PARIS -

Les organismes intéressés ont de nouveau été avisés qu'ils ne doivent effectuer aucune réquisition ou enlèvement dans les dépôts de la S.N.C.F. et que les saisies antérieures devront être levées.

> P.O. Signé: ADOMETT Lt. Colonel d'E.M.

Direction des Chemins de fer Service technique - 3° Bureau

Stockage de métaux non ferreux dans les Etablissements de la SNCF

Le Ministre

à M.le Président du C.A. de la SNCF.

AG.3I-I

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de la lettre que j'adresse ce jour à M. le Président Munzer, Délégué du Ministre des Communications du Reich, au sujet du stockage des métaux non ferreux dans les établissements de la S.N.C.F.

Conformément au dernier alinéa de cette lettre, j'invite la S.N.C.F. à ne pas se prêter à des visites de stocks, ni à des prélèvements de matières qui seraient effectués par des autorités allemandes non qualifiées.

(s) MORANE

16/9/43

Le Ministre à M. le Président Munzer

Comme suite à la conférence du 29 juillet dernier au cours de laquelle il a été décidé que la SNCF donnerait à la HVD des renseignements précis sur ses stocks de métaux non ferreux en zone Sud, j'ai invité la SNCF àpar lettre du 15 septembre 1943, à faire parvenir à la HVD la copie des rapports trimestriels qu'elle m'adresse à ce sujet, en y indiquant la répartition des lieux de stockage.

Ainsi que je vous l'ai signalé verbalement, les indications de ces rapports correspondent à une date déterminée; il arrivera donc que les renseignements fournis ne soient plus tout à fait exacts au moment de leur réception, par suite des changements constants dus à la continuité des arrivages et des utilisations qui surviennent dans la répartition des approvisionnements entre les différents points de stockage.

Je dois également appeler vltre attention sur le fait que la communication des renseignements dont il s'agit ne doit pas donner lieu à des visites de magasins de la SNCF et à des prélèvements de matières effectués par des autorités allemandes non qualifiées.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir intervenir pour faire cesser les errementd de cet ordre qui ont été constatés par la SNCF.

De mon côté, j'invite la SNCF à ne pas se prêter à des visites, ni à des prélèvements qui seraient effectués par des autorités non qualifiéss.

M Charles -S. M. AUX COMMUNICATIONS PARIS 1e 15/9/43 Direction des Chemins de fer Service technique - 3º Bureau tockage de métaux non ferreux Le Ministre, lans les établissements de la A.G. 31-1 à M.le Président du C.A. de la SNCF De quoi s'agit-t-il ? (8) P.T. Au cours d'une récente conférence, M. le Président Munzer m'a fait connaître que des Services du Militarbefehlshaber avaient découvert dans différents établissements de la SNCF l'e xistence de quantités assez importantes de métaux non ferreux de valeur qui, selon eux, avaient été cachés en vue d'être soustraits à l'emprise allemande; il a déclaré que la H.V.D. ne pourrait, dans ces conditions, justifier vis-à-vis des services militaires alle ands, de la nécessité de ces matériaux pour maintenir le trafic ferroviaire. J'ai fait connaître à M.le Pr. Munzer que les conditions dans lesquelles les quantités de matériaux en cause avaient été stockées ne correspondaient nullement au désir de les soustraire aux investigations des autorités allemandes, mais simplement à celui de les protéger contre les vols. Par contre, j'ai admis que la H.V.D. recevrait des renseignements précis sur les stocks de la SNCF. Je vous prie, en conséquence, de faire parvenir à la H.V.D. la copie des rapports trimestriels que vous m'adressez à ce sujet en y indiquant la répartition des lieux de stockage. J'ai toutefois indiqué au Pr. Münzer que les renseignements fournis par ces rapports correspondraient à une date déterminée, mais qu'il se pourrait que ces renseignements ne se trouvent blus tout à fait exacts au moment de leur réception par suite des mouvements exécutés dans l'entretemps. (s) BICHELONNE